

L'Éducation aux droits de l'homme et les autres secteurs éducatifs

Un monde fondé sur les droits de l'homme

Les droits de l'homme touchent à tous les aspects de notre vie. En fait, la violation de ces droits est au cœur de la quasi-totalité des problèmes du monde actuel: violence, pauvreté, enjeux liés à la mondialisation, à l'environnement, inégalités économiques, trafics d'êtres humains ou encore non-respect de la loi – sans parler des guerres et conflits qui contribuent à détruire une partie de notre planète.

Bien qu'à l'origine, la notion de «droits de l'homme» soit limitée aux sphères civique et politique, on reconnaît aujourd'hui qu'elle doit s'appliquer également aux domaines social, culturel et économique. A l'heure actuelle, on parle même d'une troisième génération de droits de l'homme, incluant les droits collectifs et les problèmes liés à l'avenir de l'humanité. Tout cela a des implications importantes pour notre travail d'éducateurs: il faut savoir, en effet, que les différentes facettes de l'éducation – portant respectivement sur la mondialisation, l'environnement, la paix et les relations interculturelles, entre autres éléments – sont autant de formes d'éducation aux droits de l'homme. Tous ces aspects concernent effectivement les droits de l'homme, et il s'agit globalement, par toutes ces dimensions, d'édifier une culture du respect des droits de l'homme.

? Quels ont été, ces vingt dernières années, dans votre pays, les principaux changements dans le domaine des droits de l'homme?

Le présent manuel vise à traiter l'ensemble du champ des droits de l'homme. Ce chapitre analyse en particulier le lien entre de nombreux aspects – sinon l'ensemble - de l'éducation aux droits de l'homme et d'autres secteurs éducatifs, tels que l'éducation au développement, à la paix, à l'environnement, à la citoyenneté, etc. Toute personne engagée dans l'un ou l'autre de ces secteurs trouvera dans ces pages des analyses susceptibles de l'intéresser.

Qu'est-ce qu'une «question de droits de l'homme»?

Presque tous les problèmes de violation des droits de l'homme peuvent être qualifiés de «questions de droits de l'homme». Aujourd'hui, la communauté internationale reconnaît trois «générations» distinctes de droits, concernant respectivement différentes dimensions de l'activité humaine:

Une première génération de droits (Les droits liés à la liberté)

Il s'agit des droits civiques et politiques – tels que la liberté d'expression, la liberté d'association, le droit à la vie, le droit à une justice équitable, le droit de participer à la vie politique de son pays, entre autres. Tous ces domaines (et d'autres encore, dans la même sphère) sont traditionnellement abordés



dans le cadre du système éducatif officiel – notamment par l'éducation à la citoyenneté, l'instruction civique, l'éducation politique /l'éducation à la démocratie, ou encore une formation juridique.

Une deuxième génération de droits (Les droits liés au principe d'égalité)

Il s'agit des droits sociaux, économiques et culturels – tels que le droit à un niveau de vie décent, le droit au travail, le droit d'adhérer à un syndicat, le droit à la santé et le droit à l'éducation. Ces aspects sont souvent négligés – tout au moins dans le cadre du système éducatif formel. A l'école, les cours d'économie, par exemple, traitent rarement des droits en question, alors que l'on peut affirmer qu'ils le devraient. Ces droits liés à la notion d'égalité sont parfois traités dans le cadre d'une sorte de «programme parallèle» - en d'autres termes, bon nombre d'activités moins formelles, également effectuées dans le cadre de l'école ou de groupements de jeunesse, ou encore les travaux réalisés dans le cadre de groupes éducatifs dirigés par un tuteur, ou dans le contexte de l'éducation sociale et sanitaire. Dans l'ensemble, d'ailleurs, on reconnaît de plus en plus – et à juste titre - que cette deuxième génération de droits est tout aussi importante pour la citoyenneté que la première génération, généralement plus facilement acceptée.

Une troisième génération de droits (Les droits liés à la solidarité)

On parle également à ce sujet de «droits émergents», dans la mesure où, à l'heure actuelle, ils sont en cours de reconnaissance et d'acceptation. Il s'agit des droits *collectifs* d'une société ou d'un peuple – tels que le droit à un développement durable, le droit à la paix ou encore à un environnement sain. Certains secteurs de l'éducation s'intéressent de plus en plus spécifiquement à ce type de droits – notamment l'éducation environnementale, l'éducation à la paix et l'éducation au développement.

(On trouvera au Chapitre 4 de plus amples informations sur ces différentes «générations» de droits).



«L'une ou l'autre des questions analysées par votre groupe est-elle liée aux droits de l'homme?»

Thèmes traités dans le présent manuel

Le présent ouvrage s'organise autour de 16 thèmes liés aux droits de l'homme – dont on pourra voir qu'ils sont directement pertinents par rapport à une ou plusieurs générations de droits.

- L'éducation
- L'égalité entre les sexes
- L'environnement
- La citoyenneté
- La démocratie
- La discrimination et la xénophobie
- La mondialisation
- La paix et la violence
- La pauvreté
- La santé
- La sécurité humaine
- Le sport
- Les droits de l'enfant
- Les droits de l'homme en général
- Les droits sociaux
- Les médias

Ces domaines sont tous d'égale importance. En fait, ils sont liés à un point tel que le fait d'aborder l'un de ces secteurs entraîne nécessairement une connexion avec tel ou tel autre. C'est là une conséquence directe du fait que les droits de l'homme sont *indivisibles, interdépendants* et



grandes catégories de droits; cet auteur définit les trois composantes de la citoyenneté de la manière suivante:

- une *composante civile*, incluant les droits liés aux libertés individuelles;
- une *composante politique* – autrement dit, le droit de prendre part à l'exercice du pouvoir, ainsi que le droit de vote et de participation aux institutions parlementaires;
- une *composante sociale*, celle de la citoyenneté, liée au droit de jouir du niveau de vie dans la norme, ainsi que d'une égalité en matière d'accès à l'éducation, à la santé, au logement et à des revenus minima.

L'éducation individuelle et sociale

Dans de nombreux pays, il existe une forme d'éducation relative à la fonction de l'individu dans la société, qui prépare les jeunes à quelques-uns des défis qu'ils devront personnellement relever. Certes, ce type d'éducation peut recouper en partie l'éducation à la citoyenneté, mais il concerne également la vie de chacun, par exemple en termes de loisirs – et notamment en ce qui concerne le sport, l'appartenance à des clubs ou associations, la musique, les arts ou toute autre forme de culture. Enfin, cette éducation de type individuel peut également concerner les relations que chacun pourra entretenir personnellement avec les autres. Les droits de l'homme y sont liés de deux manières essentielles: d'une part, le problème de l'épanouissement personnel et des relations avec les autres a une dimension sociale et morale, à laquelle répondent les valeurs liées aux droits de l'homme; et, d'autre part, du fait que le droit de participation à la vie culturelle est également reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par d'autres traités internationaux. Si les jeunes auprès desquels vous travaillez personnellement sont à même de revendiquer ce droit, il est, ailleurs dans le monde, des jeunes gens qui n'en bénéficient pas.

«Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.»

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, article 27

L'éducation aux valeurs / L'éducation morale

Si la transmission des valeurs fait également partie des programmes scolaires dans certains pays, cela soulève fréquemment deux questions fondamentales: d'une part, quelles sont les valeurs à transmettre dans ce cadre? Et, d'autre part, comment être certain que les valeurs en question ne sont pas exclusivement liées à notre propre culture? C'est là une problématique courante pour bon nombre de ceux qui s'engagent dans ce type d'éducation, et le concept de «droits de l'homme» est un bon moyen d'y répondre. En effet, les droits de l'homme ne reposent pas seulement sur des valeurs communes à toutes les grandes religions et à toutes les grandes civilisations, ils sont également considérés comme universels par la quasi-totalité des nations. On ne saurait reprocher à quiconque de vouloir transmettre les valeurs liées aux droits de l'homme!

L'éducation à la citoyenneté mondiale

La mondialisation est un problème qui préoccupe de nombreux jeunes d'aujourd'hui; c'est un sujet à part entière dans le cadre du présent ouvrage. D'une manière générale, la notion d'éducation à la citoyenneté mondiale consiste en une analyse des différents modes de vie et de comportement sur notre planète. Cette forme d'éducation revêt une certaine importance, car elle situe l'individu non seulement dans sa collectivité ou société propre, mais aussi à l'échelle planétaire. On peut y avoir

«Aujourd'hui, le plus grand fléau est l'indifférence. Savoir et ne pas agir, c'est cautionner les injustices. La planète est désormais un tout petit «village». Et ce qui se produit dans d'autres pays nous concerne forcément.»

Elie Wiesel

recours pour poser un certain nombre de problèmes liés aux droits de l'homme, mais également pour sensibiliser chacun aux violations de ces droits, perpétrées en divers points du globe. L'éducation à la citoyenneté mondiale permet aux jeunes d'évaluer les effets de leurs actes et de prendre conscience de leur responsabilité individuelle.

L'«Institute of Global Education», organisation non gouvernementale et à but non lucratif dépendant des Nations Unies, a été créé en 1984, en tant qu'université mondiale pour la paix. Cette institution s'est fixé pour objectif de contribuer à la création d'un monde où la paix et l'alimentation décente de tous sont des valeurs communes – un monde également caractérisé par la responsabilité en matière environnementale, par la justice sociale, et où chacun peut s'épanouir au maximum dans un esprit général de coopération.

L'éducation interculturelle

Il y a un lien tout naturel entre éducation à la citoyenneté mondiale et éducation interculturelle, cette dernière permettant d'analyser notre interaction avec d'autres cultures, d'autres sociétés ou groupements sociaux. A l'heure actuelle, toutes les sociétés se caractérisent par un degré croissant de multiculturalisme et de diversité culturelle. Dès lors, la reconnaissance et le respect des droits des minorités sont de plus en plus importants. Aujourd'hui, nous sommes contraints de réviser nos anciennes conceptions – qui faisaient de chaque société nationale une entité homogène sur le plan culturel. Désormais, ce type de vision est dépassé du fait d'un double processus – l'intégration européenne et l'interdépendance économique et sociale accrue des différentes parties du monde. Même dans les régions qui ne connaissent pas de grands flux d'immigration, les conflits pouvant éclater ici ou là s'expliquent le plus souvent par l'incompréhension des différentes populations composant telle ou telle collectivité et le choc de leurs modes de vie particuliers. Ainsi, les conflits de l'Irlande du Nord, de l'ex-Yougoslavie, ou encore de la région du Caucase sont la triste illustration de l'incapacité à respecter et à côtoyer d'autres cultures.

L'éducation interculturelle peut également contribuer de manière efficace à la lutte contre ces phénomènes des sociétés modernes que sont le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance.

La Direction de la Jeunesse et du Sport a consacré beaucoup d'efforts à l'éducation interculturelle – notamment par le biais des Centres Européens de la Jeunesse et du Fonds Européen pour la Jeunesse. La campagne «Tous différents, Tous égaux», qui visait à lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, a voulu répondre à la montée de la haine raciste et de l'intolérance visant les groupes minoritaires. L'un des objectifs déclarés de cette campagne était «de rapprocher les individus et de donner un nouvel élan à la lutte contre toutes les formes d'intolérance». Le kit pédagogique également intitulé «Tous différents, Tous égaux» a été conçu à l'intention des travailleurs sociaux et des éducateurs opérant auprès des jeunes, afin de leur permettre d'apporter leur propre contribution à cette campagne. Cet ouvrage définissait deux grandes directions en matière d'éducation interculturelle:

- aider les jeunes à reconnaître par eux-mêmes l'inégalité, l'injustice, le racisme et toutes les formes de clichés et de préjugés;
- doter les jeunes des connaissances et compétences nécessaires pour relever ce type de défi et, notamment, faire évoluer ces idées préconçues.

Les objectifs et les principes de l'éducation interculturelle ont pu être également poursuivis et respectés par d'autres voies, et notamment celle de l'*apprentissage interculturel* (concept davantage lié à l'éducation non-formelle, tout particulièrement dans le cadre des activités visant les jeunes à l'échelon européen).

«Tous différents... mais non pas indifférents!»



L'éducation contre le racisme

Le point de départ de cet aspect particulier de l'éducation est l'idée que nous vivons désormais dans des sociétés multiculturelles et démocratiques, où chacun a le droit à l'équité et à la justice. Cependant, cette approche prend également en considération l'existence très réelle du phénomène du racisme et des comportements racistes dans toutes nos sociétés modernes, et les conséquences que ce phénomène peut avoir, par exemple, pour des élèves noirs – à la fois par une connotation négative, pour ces jeunes, du processus éducatif, et du fait que cela réduit leurs chances de réussir ultérieurement, dans leur vie d'adulte. L'éducation antiraciste s'efforce d'aborder le problème des comportements, du langage et des pratiques racistes – aux niveaux individuel et institutionnel –, et de sensibiliser chacun au préjudice que peut causer le racisme dans la société moderne. Ce type d'éducation vise à contribuer à la création de sociétés multiraciales et interdépendantes, dans lesquelles les droits de tous les citoyens sont également respectés et protégés.

L'éducation interculturelle propose la découverte des relations mutuelles et l'élimination des barrières.

Kit pédagogique «Tous différents, Tous égaux»

L'éducation au développement

L'éducation au développement est très étroitement liée à l'éducation à la citoyenneté mondiale. Cependant, elle concerne plus particulièrement la troisième génération de droits – tels que le droit à un développement durable, à un environnement sain et à la paix. L'une des grandes priorités de ce type d'éducation est également l'interaction de différentes sociétés et méthodes de développement – et c'est la raison pour laquelle, dans notre graphique, nous avons lié l'éducation au développement et l'éducation interculturelle. Par conséquent, l'éducation au développement est globale, dans la mesure où elle considère le monde comme un ensemble indivisible, et où elle regarde vers l'avenir.

La «Development Education Association» est une organisation britannique qui opère dans ce domaine depuis près de dix ans. Elle a défini l'éducation au développement comme un processus d'apprentissage tout au long de la vie, qui permet:

- d'analyser les liens entre, d'une part, les peuples des pays «développés» du Nord et, de l'autre, ceux des pays du Sud, dits «en développement» et, notamment, de faire en sorte que chacun puisse comprendre le lien entre sa vie personnelle et celle des autres habitants de la planète;
- d'améliorer la compréhension des forces économiques, sociales et politiques qui façonnent nos vies;
- de développer les capacités, les comportements et les valeurs, afin que les peuples puissent agir ensemble en vue de prendre en main leur destin et de changer le monde.

L'éducation doit encourager l'épanouissement intellectuel et affectif de chacun. Elle doit développer le sens des responsabilités sociales et de la solidarité avec les groupes plus défavorisés, et doit également permettre le respect du principe d'égalité dans la vie quotidienne.

L'éducation relative à l'environnement

La recherche de méthodes de développement durable est l'un des objectifs clés de l'éducation au développement – ce qui conduit aussi, tout naturellement, à se préoccuper de l'avenir de l'environnement. A cet égard, les questions de développement économique – et notamment l'évolution des pays «en développement» – doivent être envisagées par rapport au coût que ce processus peut avoir pour l'humanité et pour la planète dans son ensemble. L'éducation relative à l'environnement vise à attirer l'attention des peuples sur ces problèmes et à encourager une plus grande attention et un plus grand respect à l'égard des ressources naturelles mondiales.

Recommandation de l'UNESCO concernant l'éducation en vue de la compréhension, de la coopération et de la paix à l'échelle mondiale, et l'éducation aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales

Et, encore une fois, cet aspect est lié aux préoccupations relatives aux droits de l'homme. Du fait que la vie de l'espèce humaine dépend d'un environnement sain et durable, les questions environnementales se situent au tout premier plan du travail relatif aux droits de l'homme – à l'échelon mondial et en regard de l'avenir et du sort des générations futures. Aujourd'hui, certains n'hésitent pas à dire qu'il faut reconnaître officiellement un «droit de l'homme environnemental» à part entière.

L'éducation à la paix

«Il n'y a pas de voie vers la paix.
C'est la paix elle-même qui
constitue notre voie.»

M.K. Gandhi

Les ressources naturelles de la planète ne sont pas également réparties. Elles donnent lieu – et vont certainement continuer à le faire – à de violents conflits entre les individus et sociétés. Et, il y a, malheureusement, d'autres raisons encore à ce type de conflits. Les éducateurs travaillant dans le domaine de la paix peuvent, certes, se préoccuper d'une répartition plus équitable ou plus intelligente des ressources de la planète dans le but de résoudre certains conflits qui agitent notre monde. Mais la véritable préoccupation de ces éducateurs sera probablement les conflits en eux-mêmes, et notamment leurs causes structurelles. L'éducation à la paix repose sur un concept allant bien au-delà de l'absence de guerre, et selon lequel la paix ne peut être véritablement instaurée que par la recherche de la justice et par la compréhension des formes structurelles d'exploitation et d'injustice.

Il n'est guère difficile de convaincre de la nécessité de l'éducation à la paix – visant à une meilleure compréhension des conflits, à un respect mutuel des peuples (qui est l'une des conditions d'élimination des affrontements violents), et à l'acquisition de capacités permettant de désamorcer les situations potentiellement dangereuses et d'aboutir à un état de paix. Notre monde a précisément besoin de cela: un *authentique* droit à la vie pour chacun et un authentique respect de *chacun* – y compris de ceux d'entre nous qui ont commis des erreurs. L'éducation à la tolérance, à la compréhension interculturelle et, fondamentalement, au caractère intrinsèque et universel des droits de l'homme les plus essentiels doit être l'un des chemins majeurs pour atteindre cet objectif.

La période 2001-2010 a été déclarée «Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde entier» (UN Doc A/RES/53/25). L'Association internationale pour la recherche de la paix (International Peace Research Association), créée avec le soutien de l'UNESCO, comporte une Commission d'éducation à la paix réunissant des éducateurs soucieux de promouvoir la culture de la paix.

L'éducation juridique

C'est là, peut-être, le secteur le plus «formel» de tous les types d'éducation abordés jusqu'à présent. Cependant, cette «éducation juridique» n'est pas seulement un apprentissage des lois en vigueur; c'est également une manière d'encourager le respect de l'Etat de droit et des principes de justice fondamentaux inscrits dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

On peut faire le lien entre l'éducation juridique et les droits de l'homme à deux niveaux distincts: premièrement, au niveau des droits formels spécifiques qui protègent toute personne de pratiques judiciaires et de procès inéquitables; et, deuxièmement, à l'échelon du droit international. Les institutions des Nations Unies, la Cour européenne des Droits de l'Homme et d'autres organisations régionales sont des instances juridiques dont l'objectif est de protéger les droits de l'homme. Mais, pour atteindre effectivement cet objectif, nous devons apprendre à mieux connaître et à utiliser ces institutions. Celles-ci ne sont pas faites pour nous écarter du champ en question.